

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240606-2024_51-DE

Reçu le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 05 JUIN 2024
À 18h

Délibération 2024 / 51
(9^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
28/05/2024

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
07/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 05 juin à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, BRAMOND Philippe, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoit, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : MICHAUX Martine (donne pouvoir à RUAUD Maria de Fatima), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), LAVERGNE Frédéric (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

Absents excusés :

Absents : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE PARCELLE COMMUNALE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUVALDOR.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les travaux d'extension et de réhabilitation du gymnase de Gramat débiteront prochainement et qu'ils seront pris en charge par la Communauté de Communes CAUVALDOR, actuellement compétente pour la gestion de ce bâtiment.

Les travaux prévus incluent la création d'une extension sur la parcelle communale cadastrée AB 81 où se trouve le gymnase.

Étant donné que la maîtrise d'ouvrage et le financement de ce projet seront entièrement assurés par la Communauté de Communes CAUVALDOR, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, par un courrier du 24 avril 2024, a demandé l'acquisition d'une portion de la parcelle AB 81, support de cette nouvelle construction (hachurée en jaune sur le plan joint ci-après).

Ainsi, et considérant l'intérêt communautaire et les motifs d'intérêt général portés par ledit projet, la Communauté de Communes CAUVALDOR a proposé à la Collectivité de Gramat une acquisition amiable au prix de 1 000,00 euros TTC.

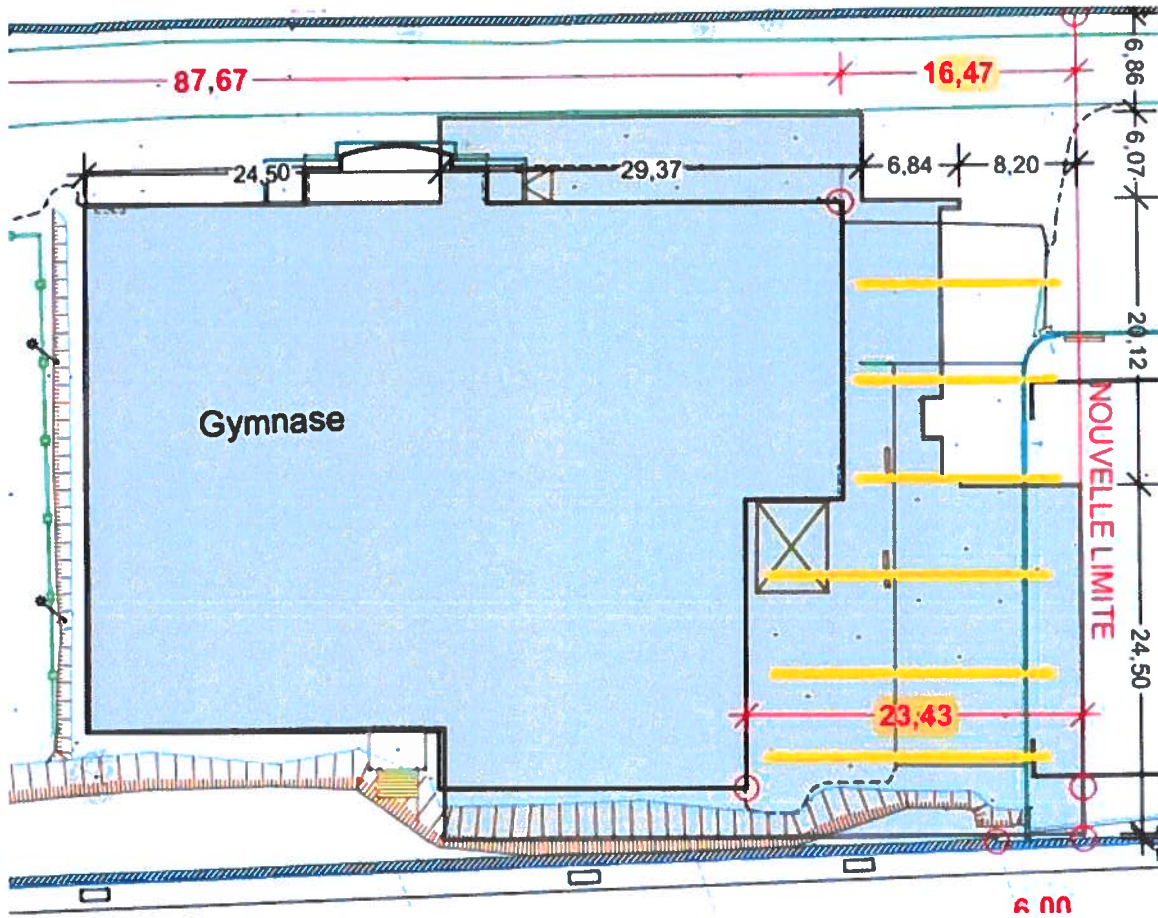
Le Conseil Municipal, après avoir en délibéré, **à l'unanimité**,

- **CONFIRME** la vente à la Communauté de Communes CAUVALDOR d'une portion de la parcelle communale cadastrée AB 81 ;
- **ACCEPTE** le prix de vente proposé par l'EPCI de 1 000,00 euros TTC ;
- **DECIDE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes CAUVALDOR ;

AR Prefecture

046-214601288-20240606-2024_51-DE
Reçu le 06/06/2024
Publié le 06/06/2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à l'affaire citée.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD.

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.